



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230928-DEL2023_155-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023-155

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de Venoy - Modification simplifiée n° 2 - Mise à disposition du public

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023 à 09 h 00 à Centre culturel de Saint-Georges-sur-Baulches - Avenue Georges Pompidou, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 57 dont 12 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Hicham EL MEHDI, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Isabelle JOAQUINA, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Sylvie PREAU, Rémi PROUMELINE, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Stephan PODOR par Patrick CROS.

Pouvoirs : Céline BÄHR À Julien JOUVET, Pascal BARBERET À Nicolas BRIOLLAND, Patrick BARBOTIN À Guido ROMANO, Raymonde DELAGE À Crescent MARAULT, Chrystelle EDOUARD À Francis HEURLEY, Sophie FEVRE À Mani CAMBEFORT, Emilie LAFORGE À Dominique CHAMBENOIT, Maud NAVARRE À Farah ZIANI, Mostafa OUZMERKOU À Hicham EL MEHDI, Frédéric PETIT À Christophe BONNEFOND, Laurent PONROY À Carole CRESSON GIRAUD, Philippe RADET À Souleymane KONÉ

Absents non représentés : Jean-Luc BRETAGNE, Gérard DELILLE, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Patrick PICARD, Bernard Riant, Yves VECTEN

Secrétaire de séance : Christophe BONNEFOND



communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de plans locaux d'urbanisme.

Un arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois 2023-DSAT-031 en date du septembre 2023 a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune de Venoy afin d'opérer les changements suivants :

- la suppression du secteur An afin de s'inscrire dans le développement de projet de production d'énergie à partir d'une source renouvelable,
- la modification de différentes parties du règlement pour faciliter sa compréhension, clarifier l'instruction et assurer une urbanisation cohérente au sein de la commune,
- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de définir les mesures de concertation avec le public. Il est proposé les mesures suivantes

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée de 1 mois.
- L'exposé des motifs et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté de l'Auxerrois ainsi qu'à la Mairie de Venoy, aux dates et jours d'ouverture habituels.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la Mairie de Venoy, au moins 15 jours avant le début de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Venoy ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 51
- voix contre : 3 Florence LOURY, Rémi PROU-MELINE, Denis ROYCOURT
- abstentions : 3 Mani CAMBEFORT, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 7 Jean-Luc BRETAGNE, Gérard DELILLE, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Patrick PICARD, Bernard Riant, Yves VECTEN.



communauté
de l'auxerrois

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230928-DEL2023_155-DE



Affiché le : 03.10.23